

CONDITIONS D'ADHESION AU CLUB DES ACTIONNAIRES DE RENAULT

OBJET

Le Groupe Renault a créé en 1995 le Club des Actionnaires de Renault avec la volonté de développer une relation privilégiée et transparente avec vous qui nous témoignez votre confiance.

A caractère pédagogique, le Club permet à ses membres de bénéficier de services d'information et d'événements spécifiques dont l'objectif est de mieux faire connaître les activités du Groupe Renault. Pour cela, il propose, dans le respect de l'égalité de traitement des actionnaires, un programme d'animation riche et varié ainsi que la mise à disposition de différents supports de communication.

Il offre la possibilité de :

- recevoir le magazine biannuel des actionnaires « Renault Actu »,
- connaître en amont la programmation des événements
- découvrir nos sites de production ;
- participer à des réunions d'actionnaires à Paris ou en province, à des manifestations thématiques.

Les conditions ci-dessous détaillées définissent les modalités selon lesquelles Renault propose aux actionnaires qui le souhaitent de rejoindre le Club des actionnaires de Renault. Le fait d'être membre du Club des actionnaires ne donne nullement accès à des informations privilégiées susceptibles d'influencer les cours de Bourse.

CONDITIONS D'ADHESION

Toute personne physique, actionnaire de Renault au porteur ou au nominatif, peut devenir membre du Club des actionnaires. L'inscription est facultative et gratuite. Il suffit d'être majeur, détenir une action et de disposer d'une adresse de courrier électronique valide.

FORMALITES ET DUREE D'INSCRIPTION

Pour devenir membre du Club, l'actionnaire doit compléter le formulaire en ligne : (<https://group.renault.com/finance/actionnaire/club-des-actionnaires/votre-espace-privatif/>)

Après avoir donné son accord sur les clauses d'adhésion et complété le formulaire d'adhésion, l'actionnaire deviendra membre du Club. Lors de l'adhésion, les membres reçoivent un numéro de membre. Celui-ci est personnel et ne peut être transmis à un tiers.

L'adhésion au Club est gratuite. Cette adhésion est valable tant que l'actionnaire est détenteur d'une action. L'adhésion est résiliée de plein droit lorsque l'actionnaire ne détient plus d'action Renault. Si l'actionnaire souhaite renoncer à sa participation au Club ou s'il ne détient plus d'actions, ce dernier perd automatiquement sa qualité de membre du Club des actionnaires Renault ainsi que le bénéfice de tous les services et avantages attachés à la qualité de membre du Club.

La vérification de ces conditions se fait de manière aléatoire et donne lieu aux résiliations qui en découlent en cas de non-respect des clauses du Club. Renault se réserve le droit de vous demander un justificatif de détention de titres. Renault s'engage à détruire ces informations après consultation.

COMMUNICATION

Langue de communication : Toute communication du Club est actuellement réalisée en langue française (activités et informations).

Informations disponibles et périodicité :

Renault Actu, le magazine rédigé à destination des actionnaires est bi-annuel (numéro d'hiver et de Printemps).

Guide de l'actionnaire disponible au format pdf depuis le site internet rubrique actionnaire (mis à jour une fois par an pour l'Assemblée Générale).

En adhérant au Club des actionnaires, les membres acceptent de recevoir les e-mails et courriers concernant les événements du Club.

CONDITIONS DE PARTICIPATIONS AUX EVENEMENTS

> L'information sur les programmes de visites, est disponible sur le site dédié du Club Actionnaires. (<https://group.renault.com/finance/actionnaire/club-des-actionnaires/>).

> Les membres du Club reçoivent des invitations pour participer à des événements et se connectent s'ils le souhaitent pour se préinscrire sur leur espace personnel (<https://group.renault.com/finance/actionnaire/club-des-actionnaires/votre-espace-privatif/>). Pour la plupart des événements proposés aux membres du Club, le nombre de places est limité. Renault se réserve la possibilité de fixer au cas par cas les modalités d'attribution des places en fonction des événements. L'attribution des places se déroule principalement par tirage au sort automatisé. Les personnes retenues reçoivent un courriel de confirmation, avec les informations pratiques de participation.

Les personnes non sélectionnées sont mises sur une liste d'attente. Suite à un désistement, la place peut être attribuée à un membre sur liste d'attente. Les invitations sont personnelles et non transmissibles à des tiers.

En cas d'empêchement, le membre du Club s'engage à prévenir le plus en amont possible le Service des Relations Actionnaires de sa non-participation à l'événement à l'adresse suivante : communication.actionnaires@renault.com.

Un événement pourra être annulé jusqu'au dernier moment par le Groupe Renault, qui en avertira alors les participants inscrits par mail ou téléphone portable, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé.

La participation aux événements est gratuite, Renault ne prend pas en charge les frais de déplacement et de restauration.

Chaque membre s'engage à respecter le présent règlement et à mettre à jour son profil sur son espace personnel en cas de changement de statut. Si le membre n'est plus actionnaire, il s'engage à ne pas participer aux événements organisés pour le Club des actionnaires Renault et à se désinscrire sur son espace privé en ligne ou demander sa désinscription à communication.actionnaires@renault.com. Lors des visites, le membre se munit de son invitation et de sa pièce d'identité et s'engage à respecter les conditions de sécurité transmises par le site en amont de la visite (mentionnées dans l'invitation) et pendant la visite. En cas de non-respect du règlement, le Club ne pourra garantir au membre la participation à celle-ci.

DROIT A L'IMAGE ET DROIT AU NOM DES MEMBRES DU CLUB

Des photos des visites sont susceptibles d'être prises pour les besoins de communication de Renault. Renault dans ce cas fera signer aux membres une attestation d'autorisation de photo et vidéo.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Le Club des Actionnaires Renault collecte, à des fins de gestion du Club, des données personnelles de ses membres (telles que le nom, prénom, l'email, etc.) au moyen d'un formulaire en ligne. Cette collecte des données personnelles se fait directement auprès du membre et se réalise sur une base entièrement volontaire. La durée de conservation des données est de trois ans après la dernière interaction par e-mail.

Renault agit en sa qualité de Responsable de traitement. La Direction en charge est la Direction des Relations Financières du Groupe Renault. Renault s'engage à ne pas utiliser vos données personnelles à des fins de prospection commerciale.

Vous êtes informé que vos données personnelles ne font pas l'objet d'un traitement en dehors de l'Union Européenne.

Conformément à la loi applicable à la protection de la vie privée et des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données personnelles que nous détenons, un droit de donner des instructions sur le sort de vos données en cas de décès ainsi que d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement de vos données personnelles. Ces droits peuvent être exercés à tout moment par **voie postale** à l'adresse suivante :

Direction des Relations Financières du Groupe Renault
13-15 QUAI LE GALLO – QLG V15 3 55
92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Ou par **voie électronique** à : communication.actionnaires@renault.com

Si vous souhaitez vous désinscrire du Club des Actionnaires de Renault, il vous suffit d'envoyer un mail à communication.actionnaires@renault.com ou d'effectuer directement votre désinscription sur votre espace personnel : <https://group.renault.com/finance/actionnaire/club-des-actionnaires/votre-espace-privatif/>

LE CLUB DES ACTIONNAIRES

Le service du Club des Actionnaires peut être joint :

- par téléphone au numéro vert 0 800 650 650 (depuis l'étranger : + 33 1 76 84 59 99)
- par courrier électronique : communication.actionnaires@renault.com
- par courrier :

GROUPE RENAULT – SERVICE RELATIONS ACTIONNAIRES
13-15 QUAI LE GALLO – QLG V15 3 55
92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

MODIFICATION DES CONDITIONS D'ADHESION AU CLUB

Le Groupe Renault se réserve le droit de modifier à tout moment le règlement du Club des actionnaires. Les membres du Club sont tenus de s'informer régulièrement des évolutions du règlement du Club, consultable sur le site <https://group.renault.com/finance/actionnaire/club-des-actionnaires> ou sur leur site personnel : <https://group.renault.com/finance/actionnaire/club-des-actionnaires/votre-espace-privatif/>